



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL

LIGUE FOOTBALL WILAYA DE BOUIRA

BULLETIN OFFICIEL

SAISON 2017-2018



N° :11

07/01/2018

Bulletin Officiel N° 11 du Dimanche 07 janvier 2018



Article 23 : Contrat d'assurance

3. Vérification d'assurance :

Le club est tenu de vérifier régulièrement la validité de l'assurance de tous ses membres (joueurs, dirigeants et tout autre licencié du club) ainsi que celle du stade de domiciliation.

En tout état de cause, l'établissement des contrats d'assurances précités et leur validité relèvent de la responsabilité exclusive du président du club.

Article 60 : Ballons

1- L'équipe qui reçoit doit fournir obligatoirement un minimum de huit (08) ballons.

Le club visiteur doit également fournir quatre (04) ballons qui seront mis à la disposition de l'arbitre, avant le coup d'envoi.

Si la rencontre est arrêtée définitivement pour absence de ballons, les sanctions suivantes, voir Article 30 des R/G (2016)

Article 103 : Cumul d'avertissements au cours des rencontres

Sous réserves des dispositions prévues par l'article 74 (7 et 8) du présent règlement, tout joueur ayant reçu quatre (04) avertissements au cours des rencontres jouées dans une catégorie d'équipe est automatiquement suspendu d'un match ferme pour la rencontre qui suit le quatrième (4ème) avertissement. La sanction doit être purgée dans la catégorie d'équipe dans laquelle il a reçu les quatre (04) avertissements.

La Ligue de football Football de la wilaya de Bouira (LWFB) rappelle que les avertissements, dont le nombre est inférieur ou égal à trois (03), infligés à un joueur à la fin de la phase aller sont annulés. La sanction pour un match ferme relative à quatre (04) avertissements infligés à un joueur reste maintenue. Le joueur est automatiquement suspendu d'un match ferme pour la rencontre qui suit le quatrième (4ème) avertissement.

Divers :

- ★ Remaniement au sein de la commission d'organisation des compétitions :**
Le président à procéder à l'installation de Monsieur Aouchar Abdelkader
Président de la commission d'organisation des compétitions

LE PRESIDENT

Noureddine BAKIRI

LE SECRETAIRE GENERAL

Rachid LARBI

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
ET DES FINANCES
PV N° 07

• **Etat des Amendes « Seniors et Jeunes »**

Etat de recouvrement des amendes Article 134 du règlement du championnat de football amateur « Wilaya ». Parues aux BO N° 10 du 31.12.2017. Payables dans un délai de 30 jours. Payable au plus tard le : 30.01.2018

N°	CLUBS	CAT	FONCTION	DATES	AFFAIRES	NATURE	AMENDE (DA)
01	HCAB	S	Joueur	22/12/2017	61	CD	5000
02	OCA	S	Joueur	22/12/2017	62	CD	1000
03	UBM	S	Joueur	23/12/2017	64	CD	1000
04	JSB	S	Joueur	22/12/2017	66	CD	1000
05	ABRD	S	Entraîneur	23/12/2017	68	CD	1000
06	WRD	U17	Joueur	23/12/2017	72	CD	7000
07	ABO	U17	Joueur	23/12/2017	72	CD	7000
08	IRBE	U19	Joueur	23/12/2017	80	CD	1000
09	AGZ	U19	Equipes	22/12/2017	14	DOC	20000
10	AGZ	U17	Equipes	22/12/2017	14	DOC	20000
11	AGZ	U15	Equipes	22/12/2017	14	DOC	20000
12	CRT	U15	Equipes	29/12/2017	18	DOC	10000

- ◆ **Les Clubs concernés sont tenus de verser dans un délai de 30 jours les montants indiqués par versement bancaire au compte BNA N°460.200013461/54. Après versement, il y a lieu d'adresser à la Ligue la copie du bordereau de versement bancaire.**
- ◆ **Passé ce délai de trente (30) jours et après une dernière mise en demeure pour paiement sous huitaine : la Ligue défalquera Un (01) point par Mois de retard à l'équipe seniors du club fautif.**

DIVERS : MISE EN DEMEURE

Les clubs suivants (CRB – NML – ASCEH - OCA) sont mis en demeure sous huitaine avant le 17 janvier 2018 pour non régularisation de leurs amendes vis-à-vis de la ligue

Le Directeur Administratif et des Finances

REZOUG. Rabah



COMMISSION DE DISCIPLINE

BULLETEIN N° 11 DU DIMANHCE 07/01/2018

PV 08 SEANCE MARDI DU 02-01-2018

MEMBRES PRESENTS, MM et Mlle

*** OUARAB Mouloud, Président.**

Benkara Amina
Aouchar Abdelkader

Ordre du Jour

Audience

- ◆ **Examen du Courier**
- ◆ **Traitement des affaires**
- ◆ **Bilan de la séance**
- ◆

Examen du Courier :

- ◆ **BO n° :10 lwfbouira remerciement**
- ◆ **Rapport arbitres et délégué**

TRAITEMENT DES AFFAIRES DIVISION HONNEUR SENIORS

GROUPE (A)

Affaire n°82 : Match : ASCEH-AGZ du 29/12/2017 en seniors -Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
BERGOUGUI	AMINE	ASCEH	J0573	Avrt AJ
CHOUDAR	FARES	AGZ	J0217	Avert AJ

Affaire n°83 : Match : CRBO-WRD du 29/12/2017 en seniors -Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
TAHRAOUI	ALLA EDDINE	CRBO	J0151	Avrt AJ
SOUICI	SALEM	CRBO	J0098	Avrt AJ
DJENDI	ABDELHAMID	WRD	J0409	Avrt AJ
KHOUMARI	ABOU SOFIANE	WRD	J0391	Avrt JD

Affaire n°84 : Match : WAV-OR du 30/12/2017 en seniors -Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
SLIMANI	DJAMEL	WAV	J0460	Avrt AJ
CHALLAL	AREZKI	OR	J0299	Avrt AJ



Affaire n°85 : Match : FCT-NML du 30/12/2017 en seniors -Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
AKKOUCHE	ABDELAZIZ	FCT	J00073	Avert AJ
HAMUODI	Med AMINE	NML	J00181	Avert AJ
DAHOU	MOHAMED	NML	J00203	Avert JD
NIAR	RAMDANE	NML	J00197	Avert AJ
CHIKHI	YOUCEF	NML	J00195	UN(01)MSF+1000DA P/CD (ART102)
MALKI	ABDELKRIM	NML	J00193	UN(01) MSF P/C-C (ART104)
FERSADOU	Med AMINE	NML	J00208	UN(01) MSF+1000DA (cumul avertissement +CD et avertissement a comptabilisé (art 105)

1000DA d'amende pour conduite incorrecte (art131)

GROUPE B

Affaire n°86 : Match : IRBE-ABRD du 29/12/2017 en seniors - Vu la FM

om	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
MISSAOUI	ANIS	IRBE	J00602	UN(01) MSF P/C-C (ART104)
KHOUS	ABELGHANI	ABRD	J00332	Avert JD
TOUHAMI	CHEM EDDINE	ABRD	J00340	Avert AJ
BOUFERKAS	ABDERAHIM	ABRD	J00336	Avert AJ
TOUHAMI	LYES	ABRD	J00348	Avert JD

Affaire n°87 : Match : DRBK-RCH du 29/12/2017 en seniors -Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
SAIDI	AKLI	RCH	J00039	Avert AJ
TOUAT	BADIA	RCH	J00041	Avert AJ
RABIA	CHEMS EDDINE	RCH	J00058	Avert AJ

Affaire n°88 : Match : JSA-HCAB du 30/12/2017 en seniors -Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
FERHI	NOUREDDINE	JSA	J00163	Avert JD
BANOUH	ZINEDDINE	JSA	J00166	Avert AJ



Affaire n°89 : Match : CRT-ABO du 30/12/2017 en seniors -Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
BELKACEM	HAMZA	CRT	J00429	Avrt AJ
KOUISSEM	KAMEL	CRT	J00434	UN(01)MSF+1000DA P/CD (ART102)
DOUADJI	MEBROUK	ABO	J00001	Avrt AJ
REMILI	AIMENE	ABO	J00009	Avrt JD

TRAITEMENT JEUNES CATEGORIES GROUPE (A) et(B)

GROUPE (A)

Affaire n°90: Match : ABO-DRBK du 29/12/2017 en U19 -Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
DOUIDI	MOUNIR	ABO	000007	Avrt AJ
ALLOUACHE	REDOUANE	ABO	000011	Avrt JD
SOBAIHI	RABAH	DRBK	000456	Avrt AJ
DJEROUTI	AMINE	DRBK	000473	Avrt AJ

Affaire n°91 : Match : ABO-DRBK du 29/12/2017 en U17 -Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
BACHOUCHE	AKRAM	ABO	000648	Avrt JD
GACI	MOHAMED	DRBK	001092	Avrt JD
KERRI	SAID	DRBK	001119	Avrt AJ

Affaire n°92 : Match : ABRD-UBM du 29/12/2017 en U19 -Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
BOUFERKAS	ISLAM	ABRD	000037	Avrt AJ
ADJOU	ABDERAHMANE	ABRD	000040	Avrt AJ
SLAM	LAI	UBM	000377	Avrt AJ
LAI	M'HAMED	UBM	000390	Avrt AJ

Affaire n°93 : Match : NML-CRBO du 30/12/2017 en U15 -Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
ATHMANI	ISAM EDDINE	CRBO	001449	Avrt AJ



TRAITEMENT JEUNES CATEGORIES GROUPE (A) et(B)

GROUPE (B)

Affaire n°94 : Match : WAV-IRBE du 28/12/2017 en U19 -Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
KARA	AISSA	WAV	000326	Avrt AJ
BELKEBIR	HAKIM	WAV	000325	Avrt AJ
BELLOUT	SAID	IRBE	000625	Avrt AJ
LAIDALI	CHAFIK	IRBE	000629	Avrt JD

Affaire n°95 : Match : CRT-OR du 29/12/2017 en U19 -Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
DEMDOUM	IMAD	CRT	000336	Avrt AJ
DJADI	AHMED	CRT	000333	Avrt AJ
MERABTI	KHALED	OR	000126	Avrt JD
SAIDI	ABDERAHMANE	OR	000134	Avrt AJ
BOUNADI	LYES	OR	000136	Avrt AJ

Affaire n°96 : Match : CRT-OR du 29/12/2017 en U17 -Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
HADJALI	ZAKARIA	CRT	000971	Avrt AJ

Affaire n°97 : Match : RCH-FCT du 29/12/2017 en U19 -Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
FERROUDJ	AREZKI	RCH	001272	Avrt AJ
MERRAS	HANI	FCT	000713	Avrt AJ
BOURAINÉ	KHALEF	FCT	000711	Avrt AJ

Affaire n°98 : Match : JSA-USMB du 29/12/2017 en U19 -Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
TANAT	LAMINE	JSA	000224	Avrt AJ
KHALFANE	RABAH	USMB	000119	Avrt AJ

Affaire n°99 : Match : JSA-USMB du 29/12/2017 en U17 -Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
BOUTATA	ZAKARIA	JSA	000876	Avrt JD
YAHIAOUI	MASSINISSA	JSA	000874	Avrt AJ
SID	YASSER	USMB	000733	Avrt JD
BOUSLAH	YOUNES	USMB	000732	Avrt AJ



Affaire n°100 : Match : JSB-OCA du 30/12/2017 en U19 -Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
BOUAZIZ	SOFIANE	OCA	000481	Avrt AJ
ZAOUANI	ALI	OCA	000505	Avrt AJ
MOUSSAOUI	SAMY	OCA	000502	UN(01) MSF+1000DA P/CD (art85)

Affaire n°101 : Match : JSB-OCA du 30/12/2017 en U17 -Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
OUARAB	ABDELGHANI	JSB	000930	Avrt AJ
ZADI	ABDELMENANE	JSB	000924	Avrt AJ
SLIMANI	AYMEN	OCA	001144	Avrt AJ
DAHMANI	KOUCEILA	OCA	001150	Avrt AJ

Traitement des affaires disciplinaire

BILAN .Journée du 02-01-2018

<u>DESIGNATION</u>	<u>SENIORS</u>	<u>JEUNES</u>	<u>TOTAL</u>	<u>OBSERVATION</u>
Avertissement	25	38	63	
Cumul avertissement	02	00	02	
Contestation -décision	03	01	04)
Conduite incorrecte	01	00	01	

Le Président

Mouloud OUARAB

Le Secrétaire

Amina BENKARA



COMMISSION DE L'ORGANISATION SPORTIVE

SEANCE DU Mardi 02 JANVIER 2018

BULLETEIN N° 11 DU DIMANHCE 07/01/2018

Membres Présents, Messieurs et Mlle

ZIOUI ABDELLAH, Président de Séance

***MECHAT - BOUCHERIF**

Ordre du Jour

- ◆ **Audiences Clubs**
- ◆ **Examen du Courrier**
- ◆ **Traitements des Affaires**
- ◆ **Homologations**

AUDIENCES CLUBS

◆ **RAS**

EXAMEN DU COURRIER

Correspondances Clubs

◆ **RAS**

◆ **Rapports arbitres et délégués**

Correspondances - Diverses

Homologations Seniors des Journées du 29 et 30 Décembre 2017

Honneur Groupe (A) et (B)

GRUPE A - 8^{ème} JOURNEE				GRUPE B - 7^{ème} JOURNEE			
ASCEH	AGZ	01	02	IRBE	ABRD	00	01
CRBO	WRD	03	02	DRBK	RCH	00	00
UBM	OCA	02	06	JSA	HCAB	00	00
WAV	OR	02	02	CRT	ABO	00	03
FCT	NML	01	01	JSB	USMB	00	01
Exempt : OR							



Homologations Jeunes des Journées du 29 et 30 Décembre 2017

JEUNES 3^{ème} Journée GROUPE=(A)

JEUNES 3^{ème} Journée GROUPE = (B)

RENCONTRES		U.19		U.17		U.15		RENCONTRES		U.19		U.17		U.15	
NML	CRBO	03	03	00	01	01	02	WAV	IRBE	01	02	03	02	01	02
ABO	DRBK	01	00	03	02	06	01	CRT	OR	01	01	01	01	N	J
ABRD	UBM	02	02	10	00	05	01	JSA	USMB	04	00	03	01	01	01
AGZ	CRB	NJ						RCH	FCT	00	03	00	07	02	02
WRD	HCAB	01	01	02	00	00	07	JSB	OCA	04	00	05	02	00	03

AFFAIRE N° 17: Rencontre AGZ / CRB du 30.12.2017 U19 - U17- U15.

Vu les feuilles de matchs.

Vu les rapports des arbitres.

- ◆ *Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu du fait que le Stade était fermé.*
- ◆ *Attendu que l'équipe AGZ, club recevant se devait de prendre les dispositions nécessaires pour le bon déroulement de la rencontre 72 heures avant.*
- ◆ *Attendu que l'équipe de l'AGZ, ne s'est pas présentée au niveau du responsable du stade.*

La Commission décide :

- ◆ *Match perdu par pénalité à l'équipe de l'AGZ pour attribuer le gain au CRB qui marque trois (03) points et un score de 03 à 00. Pour les catégories U19 - U17- U15.*

AFFAIRE N° 18: Rencontres : CRT/ OR du 29.12.2017 = U15.

- ◆ *Après étude des pièces versée au dossier*
 - ◆ *Après audition arbitre*
 - ◆ *Après audition président CSA CRT*
 - ◆ *Après audition président CSA OR*
 - ◆ *Attendu que la circulaire de la FAF stipule que les rencontres ne se jouent pas allant de 12h00 a13h30*
- Voir ainsi BO n°01du01-10-2017 ligue de foot Ball Bouira*
- ◆ *Attendu que l'article 39 des règlements généraux de foot Ball amateur, l'équipe recevant et responsable de l'organisation de la rencontre*
 - ◆ *Attendu que l'arbitre se trouve à 13h00 au stade pour officialiser la rencontre entre CRT-OR (U15) du 29-12-2017 a13h30, demande aux secrétaires pour la procédure administrative ; ce dernier constate que son nom inscrit sur la feuille de match sans son consentement, demande son annulation, chose faite*
 - ◆ *Attendu que l'arbitre se rend au terrain de jeu a constaté que le match a débuté avant le coup d'envoi programmer par la C.O.C*

La Commission décide :

- *Match perdu pour les deux équipes*
- *Mise en garde +10.000 DA d'amende au CLUB (CRT) (art39-121)*

LE PRESIDENT DE SEANCE

ZIOUI ABDELLAH

LE SECRETAIRE

BOUCHERIF



Commission Wilaya d'Arbitrage

PV n° : 10 Séance du Mardi 02.01.2018

BO N°10 : du 31.12.2017

Membres Présents, MM.

- **BOUAMRIA, Président**
- **ROTAME, Secrétaire**

Ordre du jour

- **Audiences**
- **Examen du courrier**
- **Exploitation des feuilles de matchs**
- **Désignations**

Audiences

Audience arbitre

- ◆ **De Monsieur GUERROUMI AHMED, au sujet de sa désignation. Noté**

Examen du courrier

- ◆ ■ **Exploitation des feuilles de matchs journée du 22 et 23/12/2017.**

Exploitations Des Feuilles De Match :

DESIGNATIONS

La commission à procédé à la désignation des arbitres à officier les rencontres division honneur catégories seniors et jeunes G A et G B pour les journées du 29 et 30/12/2017

LE PRESIDENT : BOUAMRIA

LE SECRETAIRE : ROTANE